



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Quarante-deuxième session

Genève, 12-16 décembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté (version révisée)
de la quarante-deuxième session***

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 12 décembre
2022 à 15 heures, et se tiendra sous forme hybride**

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Session thématique sur les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012.
4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 :
 - a) Activités scientifiques ;
 - b) Élaboration de politiques ;
 - c) Respect des obligations ;
 - d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application ;
 - e) Communication, sensibilisation et coopération.

* Les participants à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne le 25 novembre 2022 au plus tard, à l'adresse : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/367824>. Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. On trouvera de plus amples informations sur la participation en présentiel et les restrictions qui s'appliquent en la matière sur la page Web de la réunion. Cette session se déroulera sans support papier. Les documents de session et les informations connexes seront disponibles sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité à la Villa Les Feuillantines (13, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de l'Office des Nations Unies à Genève (<https://unece.org/practical-information-delegates>).



5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012.
6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
7. Examen du Règlement intérieur de l'Organe exécutif.
8. Déclaration d'impartialité des membres élus.
9. Élection de membres du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la quarante-deuxième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 12 décembre, après-midi

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session tel qu'il figure dans le présent document.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté (version révisée) de la quarante-deuxième session (ECE/EB.AIR/151/Rev.1)

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs

Horaire indicatif : lundi 12 décembre, après-midi

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat avant la session. Le Bureau de la session examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif. Celui-ci sera invité à prendre acte du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Session thématique sur les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012

Horaire indicatif : mardi 13 décembre, matin et après-midi

La session thématique sur les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), tel que modifié en 2012, est organisée conformément au point 2.1.2 c) du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1) et contribue à l'examen du Protocole. À sa quarante et unième session (Genève, 6-8 décembre 2021), l'Organe exécutif a souligné qu'il était important que les participants soient physiquement présents à cette session¹. À sa soixantième session (Genève, 11-14 avril 2022), le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a étudié le projet de programme de la session thématique et a invité les délégations à formuler des observations à ce sujet². La session thématique est organisée en tant que partie informelle de la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif. Les représentants des pays qui ne sont

¹ ECE/EB.AIR/148, par. 29 g) (version préliminaire), disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/executive-body-forty-first-session>.

² ECE/EB.AIR/WG.5/128, par. 19, disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-strategies-and-review-sixtieth-session>.

pas encore parties au Protocole de Göteborg, tel que modifié en 2012, sont particulièrement encouragés à y participer activement.

Document(s)

Programme of the thematic session on barriers towards ratification and implementation of the Gothenburg Protocol, as amended in 2012 (document informel n° 1)

Révision des dispositions souples susceptibles de favoriser la ratification et l'application du Protocole (ECE/EB.AIR/2022/6)

Barriers to ratification and implementation of the Gothenburg Protocol, as amended in 2012, and potential solutions (document informel n° 2)

4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023

Horaire indicatif : mercredi 14 décembre, matin

L'Organe exécutif sera invité à examiner l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention.

a) Activités scientifiques

Au vu des principales conclusions et recommandations issues de la huitième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets (Genève, 12-16 septembre 2022), telles qu'elles figurent dans le rapport sur la session (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître), l'Organe exécutif sera invité à prendre acte des progrès accomplis dans l'exécution de la section I du plan de travail (Activités scientifiques).

L'Organe exécutif sera invité à adopter les Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention, mises à jour conformément au point 1.1.2.13 du plan de travail et telles qu'approuvées par l'Organe directeur de l'EMEP à la huitième session commune.

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a demandé à l'Organe directeur de l'EMEP d'établir une mise à jour officielle des Directives techniques destinées aux Parties soumettant des demandes d'ajustement et pour un examen par des experts des demandes d'ajustement (ECE/EB.AIR/130) et de lui présenter le texte à sa quarante-deuxième session³. Il sera invité à adopter ces directives, telles qu'approuvées par l'Organe directeur de l'EMEP.

En outre, l'Organe exécutif sera invité à adopter la stratégie pour les organes scientifiques relevant de la Convention, telle qu'approuvée par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur huitième session commune.

Document(s)

Rapport de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets sur leur huitième session commune (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, à paraître)

Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/20-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/13)

Guide technique pour les ajustements des inventaires d'émissions au titre du Protocole de Göteborg, tel que modifié (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/21-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/14)

Stratégie pour les organes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/2022/10)

³ ECE/EB.AIR/148, par. 13 b) (version préliminaire).

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2022/8)

b) Élaboration de politiques

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des progrès accomplis dans l'exécution de la section II du plan de travail (Élaboration de politiques) et des conclusions de la soixantième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

L'Organe exécutif sera aussi invité à examiner et à approuver le rapport sur le coût de l'inaction, que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen lui transmettra à sa soixantième session⁴.

Document(s)

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa soixantième session (ECE/EB.AIR/WG.5/128)

Le coût de l'inaction (ECE/EB.AIR/2022/7)

c) Respect des obligations

L'Organe exécutif sera invité à prendre acte des progrès accomplis dans l'exécution de la section III du plan de travail (Respect des obligations), en particulier du vingt-cinquième rapport du Comité d'application, établi sur la base des conclusions des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Comité (Genève (en ligne), 3 et 4 mai 2022 et 30 et 31 août 2022, respectivement).

À sa quarantième session (Genève, 18 décembre 2020), l'Organe exécutif a élu deux membres du Comité d'application et réélu deux membres pour un cinquième mandat et cinq membres pour un troisième mandat⁵. Il sera donc invité à élire neuf membres du Comité et le (la) Président(e).

Document(s)

Vingt-cinquième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2022/2)

Compliance with reporting obligations (document informel n° 3)

d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur l'exécution de la section IV du plan de travail (Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application), telles qu'elles figurent dans les rapports du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et du secrétariat.

Document(s)

Report of the Coordinating Group on the promotion of actions towards implementation of the Convention in Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia (document informel n° 4)

Report of the secretariat on capacity-building and awareness-raising activities to promote ratification and implementation (document informel n° 5)

e) Communication, sensibilisation et coopération

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur l'exécution de la section V du plan de travail (Communication, sensibilisation et coopération) qui figurent dans le rapport du secrétariat. Il sera invité à prendre note des informations communiquées.

⁴ ECE/EB.AIR/WG.5/128, par. 13.

⁵ ECE/EB.AIR/146, par. 14.

Document(s)

Report on communication and outreach activities (document informel n° 6)

5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012

Horaires indicatifs : mercredi 14 décembre, après-midi, et jeudi 15 décembre, matin

À sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019), l'Organe exécutif a entrepris l'examen du Protocole de Göteborg, tel que modifié en 2012, qu'il prévoit de conclure à sa quarante-deuxième session⁶. À sa quarantième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2020/2 concernant le plan pour la mise en œuvre de l'examen du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012, en application de son article 10 (ECE/EB.AIR/146, annexe II).

À sa soixantième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a examiné le projet de rapport sur l'examen établi par le groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg et lui a demandé de soumettre le rapport final à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session afin que celui-ci examine les conclusions et les conséquences pour la suite⁷. L'Organe exécutif sera invité à adopter le rapport final sur l'examen.

L'Organe exécutif est invité à prendre note des documents suivants qui accompagnent le rapport :

- a) Informations scientifiques pour l'examen du Protocole de Göteborg ;
- b) Informations techniques pour l'examen du Protocole de Göteborg ;
- c) Révision des dispositions souples susceptibles de favoriser la ratification et l'application du Protocole.

Dans ses délibérations, l'Organe exécutif souhaitera peut-être examiner les conclusions de la réunion informelle des chefs de délégation au Groupe de travail des stratégies et de l'examen (La Haye, Pays-Bas, 27-30 septembre 2022) et de la session thématique sur les obstacles à la ratification et à l'application du Protocole de Göteborg, tel que modifié (point 3 du présent ordre du jour provisoire).

Document(s)

Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 (ECE/EB.AIR/2022/3)

Informations scientifiques pour l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/2022/4)

Informations techniques pour l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/2022/5)

Révision des dispositions souples susceptibles de favoriser la ratification et l'application du Protocole (ECE/EB.AIR/2022/6)

Outcomes of the informal meeting of the Heads of Delegations to the Working Group on Strategies and Review (document informel n° 7)

⁶ ECE/EB.AIR/144/Add.1, décision 2019/4.

⁷ ECE/EB.AIR/WG.5/128, par. 14 à 16.

6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, après-midi

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer la mise en œuvre de la Convention en 2021-2022 et les dépenses pendant cette période. Il présentera également les besoins en ressources pour la période 2023-2024.

Sur recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, l'Organe exécutif sera invité, entre autres, à approuver : a) l'utilisation détaillée des ressources prévues pour l'EMEP en 2023 ; b) les principales dépenses de coordination internationale liées au financement des activités de base relevant de la Convention et de ses protocoles, à l'exception des dépenses qui relèvent du Protocole de Genève de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP) ; c) un calendrier révisé des contributions obligatoires pour la période 2023-2024. Il est également invité à modifier le Protocole EMEP, en adoptant une annexe révisée, et l'annexe de la décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe D) conformément au dernier barème des quotes-parts de l'ONU.

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a demandé au Bureau d'évaluer plus précisément, en coopération avec le secrétariat, la situation financière de la Convention, à partir des informations présentées à cette session. Il a demandé au Groupe de travail des stratégies et de l'examen d'examiner les conclusions qui seront présentées par le Bureau et de recommander des solutions pour l'organisation de la deuxième réunion du Groupe de travail en 2023, afin qu'il les examine à sa quarante-deuxième session⁸. À sa soixantième session, le Groupe de travail s'est félicité de la marche à suivre proposée par le Bureau pour évaluer la situation financière à plus long terme et a recommandé à l'Organe exécutif d'inviter les Parties, à sa quarante-deuxième session, à verser des contributions volontaires destinées à financer le coût des services de conférence d'une session supplémentaire du Groupe de travail (Genève, 4-6 septembre 2023, à titre provisoire)⁹.

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a également demandé au Bureau de lui présenter son évaluation de la situation financière de la Convention, en particulier en ce qui concerne le financement pérenne du secrétariat, pour qu'il l'examine à sa quarante-deuxième session¹⁰. L'Organe exécutif est invité à examiner les progrès accomplis à ce jour, ainsi que les informations générales fournies par le secrétariat, et à décider des prochaines étapes.

Document(s)

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2022/1)

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2022/8)

Ressources allouées au secrétariat pour soutenir les activités de base menées au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/2022/9)

Informal document on financing by the Executive Body Bureau (document informel n° 8)

7. Examen du Règlement intérieur de l'Organe exécutif

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, après-midi

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2021/6 sur l'examen du Règlement intérieur pour les sessions qu'il tient en tant qu'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, tel qu'adopté

⁸ Voir ECE/EB.AIR/148, par. 37 b) i) et c).

⁹ ECE/EB.AIR/WG.5/128, par. 31.

¹⁰ Voir ECE/EB.AIR/148, par. 37 d).

par la décision 2010/19 et modifié par la décision 2013/1¹¹. Par cette décision, l'Organe exécutif a chargé le groupe spécial d'experts, constitué par la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, d'entreprendre cet examen et de lui présenter ses recommandations finales à sa quarante-troisième session. Il a demandé au Groupe de travail des stratégies et de l'examen de lui rendre compte à sa quarante-deuxième session des progrès accomplis. L'Organe exécutif est invité à prendre note des informations sur les progrès réalisés qui seront présentées par le groupe spécial d'experts.

8. Déclaration d'impartialité des membres élus

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, matin

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a demandé au Bureau d'élaborer, en consultation avec le secrétariat et le groupe spécial d'experts juridiques, si nécessaire, une proposition visant à établir comme pratique la publication d'une déclaration de conflit d'intérêts par les membres qu'il élit et de la lui présenter à sa quarante-deuxième session¹². L'Organe exécutif est invité à examiner la proposition faite par le Bureau et à adopter la pratique proposée.

Document(s)

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2022/8)

9. Élection de membres du Bureau

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, matin

À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a réélu Anna Engleryd (Suède) à sa présidence¹³. Le Ministère suédois de l'environnement a informé le secrétariat, dans une lettre datée du 3 octobre 2022, qu'en raison d'autres engagements, M^{me} Engleryd démissionnerait de son poste de Présidente de l'Organe exécutif après la quarante-deuxième session de celui-ci. Le Bureau de l'Organe exécutif, à sa réunion du 7 novembre 2022, a proposé qu'un nouveau président de l'Organe exécutif soit élu pour un mandat complet à la quarante-deuxième session. Il a demandé au secrétariat de publier un ordre du jour révisé pour la quarante-deuxième session en ajoutant un point sur l'élection et d'envoyer aux Parties un appel à candidatures. L'Organe exécutif est donc invité à élire son président ou sa présidente.

Document(s)

Lettre de démission transmise par le Ministère suédois de l'Environnement (document informel n° 9)

10. Questions diverses

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, matin

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

¹¹ Ibid., par. 44 et annexe.

¹² Ibid., par. 47 a).

¹³ Ibid., par. 45.

11. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la quarante-deuxième session

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, après-midi

La Présidence présentera, avec l'appui du secrétariat, un compte rendu des principales décisions prises pendant la session, qui servira de base au projet de rapport. L'Organe exécutif sera invité à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de la session et à charger le secrétariat de le finaliser à l'issue de celle-ci.
